

# NET INFOS

Lundi 03 juillet 2023



## Loi monétaire et bancaire : Une réforme vitale

La loi monétaire et bancaire visant à moderniser le système bancaire, à renforcer ses missions de réglementation et de contrôle, et à lui permettre d'être au diapason des méthodes en vigueur au plan international a été publiée au Journal officiel n° 43. Le texte de loi porte sur plusieurs nouveautés, dont le renforcement de la gouvernance de la Banque d'Algérie (BA).

En matière de renforcement des mécanismes de suivi et de contrôle, le texte propose la création de nouveaux comités, notamment celui de la stabilité financière. D'autre part, le nouveau texte consacre, à travers plusieurs dispositions, le développement du financement islamique et de la finance verte, ou encore la possibilité d'émettre une monnaie numérique, qui sera développée, émise, gérée et contrôlée par la BA, et dénommée monnaie digitale de banque centrale (Dinar Algérien Digital). Ainsi, les prérogatives du conseil de la monnaie et du crédit (CMC) ont été élargies, afin de redonner une nouvelle dynamique à la place bancaire. De nouvelles actions sont prévues en perspectives dans les opérations de banque, comme par exemple l'e-banking ou la finance islamique. L'expert en économie Kamel Kheffache a indiqué, à ce propos, qu'après la récession qu'a connue l'économie algérienne en 2014, suite à la chute des prix du pétrole, suivie de la crise politique qu'a traversée le pays en 2019 et aggravée par la crise sanitaire mondiale subie en 2020, en raison de la propagation de la pandémie Covid-19, les pouvoirs publics ont pris des mesures pour améliorer le climat des affaires en Algérie, en introduisant des réformes profondes, notamment à travers la promulgation de la nouvelle loi sur l'investissement et la nouvelle loi monétaire et bancaire. Depuis l'avènement de ces mesures, il faut avouer que le climat des affaires en Algérie commence à connaître une nette amélioration, soutient l'économiste. Un constat que n'ont pas manqué de souligner, récemment, les institutions internationales que sont le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à travers leurs tout derniers rapports sur l'économie algérienne, a-t-il argué.

En effet, la nouvelle loi 23-09 du 21 juin 2023, relative à la monnaie et à la banque qui vient d'être publiée au Journal officiel N°43, est venue pour renforcer le nouveau code des investissements, grâce à la modernisation du système bancaire, au renforcement des missions de la banque d'Algérie en matière de réglementation et de contrôle. Cette nouvelle «loi permettra à notre pays de s'adapter au contexte international, en matière des méthodes et des pratiques bancaires et de réglementation d'échanges en matière de commerce extérieur», a-t-il appuyé. Cette nouvelle loi a introduit plusieurs nouveautés, telles que le renforcement de la gouvernance de la Banque d'Algérie, à travers plusieurs volets, à l'exemple du système de mandat pour l'exercice de la fonction du Gouverneur et des vice-gouverneurs de la Banque d'Algérie, de l'élargissement des prérogatives conférées au Conseil de la monnaie et du crédit ainsi que la création d'une commission nationale chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement des moyens de paiement. Concernant le renforcement des mécanismes de suivi et de contrôle, cette nouvelle loi prévoit la «création de nouveaux comités, particulièrement celui de la stabilité financière. La mission de ces comités est d'assurer le contrôle macro-prudentiel et de la gestion des crises, dans le but d'élaborer un rapport annuel à soumettre au Président de la République», a analysé cet expert. En outre, cette nouvelle loi prévoit également le «développement du financement islamique et de la finance verte, ainsi que la possibilité d'émettre une monnaie numérique, dénommée monnaie digitale de banque centrale (Dinar Algérien Digital) et qui sera développée, émise, gérée et contrôlée par la Banque d'Algérie», a-t-il conclu.



## **Le président de la République préside dimanche une réunion du Conseil des ministres**

Le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, préside, dimanche, une réunion du Conseil des ministres consacrée à un projet de loi relatif à l'organisation et au développement des activités physiques et sportives et à des exposés concernant les secteurs de la poste et de l'hydraulique, ainsi qu'aux préparatifs des Jeux olympiques de 2024, indique un communiqué de la Présidence de la République.

"Le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, préside, ce jour, une réunion du Conseil des ministres consacrée à un projet de loi relatif à l'organisation et au développement des activités physiques et sportives et à des exposés concernant le rôle de l'établissement Algérie Poste dans le soutien à la généralisation des services financiers et du paiement électronique, la stratégie d'utilisation des eaux des stations d'épuration dans l'irrigation agricole et dans l'industrie, et les préparatifs des Jeux olympiques de 2024", lit-on dans le communiqué.

## **Hadj 2023 : plus de 600 pèlerins ont bénéficié du crédit sans intérêts du CPA**

Le Crédit populaire d'Algérie (CPA) a indiqué, dimanche dans un communiqué, que 611 pèlerins ont bénéficié du "Qard Hassan Hajji", un crédit sans intérêt lancé dans le cadre de son activité de finance islamique.

"Le Crédit populaire d'Algérie est fier d'annoncer que la mission d'accompagnement de nos chers hadjis dans l'accomplissement d'un des piliers de l'Islam, El Hadj, a été réalisée avec succès. En effet, 611 pèlerins ont pu bénéficier du Qard Hassan Hajji, le crédit sans intérêt lancé par le Crédit populaire d'Algérie", est-il indiqué dans le communiqué.

Le montant total de ce crédit sans intérêts, accordé durant la période allant du 30 avril 2023 au 11 juin 2023, s'élève à 180 millions de DA, a fait savoir la banque, soulignant que "cette réalisation témoigne de l'engagement du CPA à offrir des solutions adaptées aux besoins de la clientèle et du citoyen".

Ce crédit, lancé par le CPA dans le cadre de l'activité de finance islamique, a ainsi permis "de renforcer les capacités financières des pèlerins et de faciliter ainsi le règlement du coût financier du Hadj", a ajouté la même source.

## **Intense activité d'ALGEX en 2022 pour l'accompagnement des exportateurs.**

L'Agence nationale de la promotion du commerce extérieur (ALGEX) a mené, en 2022, plusieurs activités visant à soutenir et accompagner les exportateurs et à faciliter leur accès aux marchés extérieurs.

Outre ses efforts de vulgarisation des mesures et facilitations visant à promouvoir les exportations hors hydrocarbures à travers le territoire national, ALGEX a contribué à la préparation du projet d'ouverture de la ligne maritime "Alger-Nouakchott-Dakar" et conclu des accords et mémorandums de coopération avec des agences similaires à l'étranger en vue de consolider les relations de partenariat et la coopération internationale, selon le bilan de cette agence (sous tutelle du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations), dont l'APS a obtenu une copie.

Au titre des mesures d'accompagnement des exportateurs algériens pour faciliter leur accès aux marchés extérieurs, le bilan indique que 1580 opérateurs économiques et exportateurs

avaient été reçus, en 2022, au niveau de "Dar El Moussader" au siège d'ALGEX, précisant que les opérateurs avaient également été informés et orientés lors d'entretiens "Visio-Export".

La même année, un procès-verbal a été établi par l'agence sur les propositions et recommandations à même de surmonter les obstacles qui se dressent devant l'exportation des dattes algériennes vers certains marchés internationaux, avec la mise en place de mesures d'urgence et d'autres à moyen terme.

Toujours dans le cadre du soutien et de l'accompagnement des exportateurs vers les marchés internationaux, l'agence a organisé une réunion de coordination avec les exportateurs vers le marché américain pour évaluer le commerce bilatéral et discuter des opportunités et avantages de ce marché pour les produits algériens et des obstacles qui entravent leur accès à ce marché.

Par ailleurs, ALGEX a eu un riche programme au titre de la promotion des relations d'affaires, de l'accompagnement des opérateurs économiques algériens et de l'organisation et de l'encadrement de la participation des entreprises algériennes dans divers salons, foires et événements économiques organisés à l'étranger.

Dans ce cadre, l'agence a développé la plateforme numérique "ALGERIA EXPORTERS", qui permet aux exportateurs algériens de faire connaître leurs entreprises et leurs produits et de nouer des relations d'affaires avec des opérateurs étrangers.

Selon ALGEX, la plateforme compte 183 exportateurs inscrits, sachant que 400 demandes d'inscription ont été reçues en 2022.

L'agence a également encadré la participation algérienne dans des salons généralistes et spécialisés organisés à l'étranger (France, Sénégal, Russie et Turquie) et organisé des événements analogues au niveau national, dont la manifestation Assihar de Tamanrasset et la Journée d'étude sur l'exportation des dattes organisée au siège de l'agence.

ALGEX a aussi œuvré au renforcement de la coopération avec les agences de soutien à l'exportation de divers pays.



## **Entreprenariat et innovation: création prochaine d'un comité algéro-malaisien pour renforcer la coopération.**

Le ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Yacine El Mahdi Oualid, a reçu dimanche à Alger, le ministre malaisien du Développement de l'Entreprenariat et des Coopératives, Datuck Ewon Benedick, avec lequel il a convenu de la mise en place d'un comité mixte chargé de renforcer la coopération bilatérale dans les domaines de l'entreprenariat et de l'innovation.

L'audience a eu lieu au niveau du ministère et a été, par la suite, élargie aux membres de la délégation malaisienne et des responsables algériens du secteur des Start-up.

M. Oualid a déclaré à l'issue de cette séance de travail s'être mis d'accord avec son homologue malaisien pour organiser une rencontre regroupant les chefs d'entreprises et les PME des deux pays, sur le partage des connaissances et le savoir-faire dans le domaine du financement et soutien à l'entrepreneuriat et l'innovation.

*Il a été aussi convenu entre les deux ministres "la mise en place d'un comité mixte qui fera en sorte de concrétiser toutes ces actions et renforcer la coopération entre les deux pays dans ces secteurs", a-t-il ajouté.*

Cette audience s'inscrit dans le cadre d'une visite de trois jours qu'effectuera le ministre malaisien en Algérie avec comme objectif principal de "mieux découvrir le système de l'entrepreneuriat et de l'innovation dans le pays, mais aussi de visiter un certain nombre d'acteurs et d'entreprises activant dans ces domaines", selon M. Oualid.

En outre, le but de cette visite est également de "voir dans quelle mesure ces deux domaines pourraient relancer la coopération et la relation historique entre l'Algérie et la Malaisie", qui mériterait, selon le ministre, de se développer davantage dans le domaine économique.

De son côté, M. Benedick a déclaré que les discussions avec son homologue algérien "ont tourné autour du développement des relations de coopération entre les deux pays dans le domaine des PME", en plus d'étudier les voies et moyens "de renforcer la coopération dans le domaine du commerce et de l'entrepreneuriat".

Cette séance de travail a été suivie par la visite des locaux du fonds des startups, Algerian Startup Fund (ASF), durant laquelle le ministre malaisien a suivi une présentation de cet organisme de financement basé sur le capital risque.

M. Benedick s'est rendu, par la suite, au siège d'Algeria Venture où il a assisté à une présentation des missions de cet accélérateur public de startups, et à un exposé sur les facilitations accordées par l'Etat algérien pour promouvoir l'écosystème de ces jeunes pousses.

La visite a été aussi l'occasion pour certaines startups de présenter leur entreprises et leur évolution.



## **réglementation des marchés publics Léger lifting pour le texte de loi.**

Le projet favorise l'outil de production local, notamment les start-up labellisées.

Le projet de loi fixant les règles générales relatives au marché public vise à instaurer un meilleur encadrement des marchés publics et tend, selon l'exposé des motifs, «à favoriser à la fois la production et l'outil de production locale, notamment les petites

ou les très petites entreprises ou les start-up labellisées exerçant différents types d'activité». Ce qui peut promouvoir l'édification d'une économie productive et compétitive. Il intervient dans un nouvel environnement économique international, marqué par la mondialisation accrue des échanges, l'exacerbation de la compétition internationale et le développement spectaculaire des technologies de l'information et de la communication. D'après le rapport préliminaire de la commission des finances et du budget de l'APN, ce texte de loi «a fait l'objet d'un large débat objectif par les membres de la commission compte tenu de son importance et son impact positif sur le volet économique et financier. Ce débat a donné lieu à l'introduction de nombre d'amendements sur la forme et dans le fond». Ils concernent la proposition de rajout de deux alinéas à l'article 11 à fin d'élargir la liste des entités exemptée de l'application de la réglementation des marchés publics. Suite à cette modification l'article en question exclut du champ d'application des dispositions de la présente loi, «les contrats passés au titre de gestion déléguée du service public et de partenariat public-privé» ainsi que «les contrats passés au titre des opérations réalisées par les représentations diplomatiques et consulaires à l'étranger». Il s'agit également de l'amendement de l'article 29, en insérant au terme dudit article un autre paragraphe: «Le fractionnement des besoins relève des prérogatives du service contractant.» La commission considère que «le fractionnement des besoins est en principe et en règle générale défini par le service contractant». Dans sa version initiale l'article 29 dispose: «La satisfaction des besoins visés à l'article 16 de la présente loi, peut s'effectuer sous forme de lots séparés ou, si leur objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes, sous forme de lot unique.

Le lot unique est attribué à un seul soumissionnaire. Les lots séparés sont attribués à un ou plusieurs soumissionnaires. Dans ce cas, l'évaluation des offres doit se faire lot par lot. Le service contractant peut, lorsque cela est justifié, limiter le nombre de lots à attribuer à un seul soumissionnaire.» La commission a recommandé, en outre, la modification de l'article 41 en le complétant par l'expression: «À condition que les solutions présentées soient spécifiques et innovantes.» À la faveur de cet amendement, le deuxième aliéna de l'article 41 redevient: le service contractant a recours à la procédure négociée directe exclusivement dans les cas suivants: quand il s'agit de promouvoir les start-up labellisées, telles que définies par la législation et la réglementation en vigueur, prestataires de services dans le domaine du numérique et de l'innovation, «à condition que les solutions présentées soient spécifiques et innovantes». Il s'agit également de l'amendement de l'article 46 relatif à l'obligation du recours à la publicité au titre de la transparence des procédures, par le rajout d'une nouvelle expression. Par conséquent la nouvelle version du deuxième aliéna de l'article dispose: le recours à la publicité doit être effectué, également, au niveau du portail électronique des marchés publics, dans les conditions définies par arrêté du ministre chargé des Finances, «concernant les modes de passation sus-indiqués, y compris la procédure de consultation énoncée dans l'article 18 de la présente loi». De même, il a été proposé d'amender l'article 53 relatif aux critères de choix de l'offre la plus avantageuse, en remplaçant le terme «du prix uniquement» par «du meilleur rapport qualité/prix». Ainsi la nouvelle formule stipule: le service contractant doit s'appuyer, pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, soit sur plusieurs critères ou soit sur «le critère du meilleur qualité /prix», lorsque l'objet du marché le permet.



Rappelons que les marchés publics représentent près de 20% du PIB national. Par ailleurs, Le projet de loi prévoit que l'appel à la concurrence peut se faire selon la procédure de consultation, d'appels d'offres ou de procédures spécifiques. Cela dépend du montant ou de la nature de la prestation à réaliser. Il peut aussi être défini par rapport à des conditions ou des considérations spécifiques. Il prévoit également le recours à la procédure négociée directe et à la procédure négociée après consultation, sans appel formel à la concurrence, dans des cas exceptionnels. Celles-ci viennent prendre la place des dénominations actuelles respectivement de procédures de gré à gré simple et de procédure de gré à gré après consultation. Il est prévu l'élaboration d'«un code d'éthique et de déontologie à l'adresse des intervenants». Le projet prévoit la réalisation d'un portail électronique des marchés publics et la création du Conseil national des marchés publics.



## **Des citoyens interpellent Tayeb Ztouni sur la hausse «injustifiée» des produits importés «Expliquez-nous, Monsieur le ministre!»**

Les prix internationaux de nombreux produits alimentaires continuent de fléchir. La baisse n'est pas cependant au rendez-vous sur nos marchés.

Nos opérateurs économiques semblent s'empresse d'appliquer les hausses des prix sur le marché mondial, mais refusent de le faire quand ils sont en baisse. Le ministre du Commerce a été interpellé sur cette «anomalie». Tayeb Zitouni a répondu. Il a fait état d'une enquête de son département. Le ministère du Commerce est en train d'enquêter sur les prix et les produits sur les marchés, a-t-il fait savoir. La goutte d'eau qui a fait déborder le vase est la hausse des prix de la tasse de café, qui est passée de 40 à 50 DA et plus. L'ouverture de cette enquête «approfondie» intervient suite à des échanges entre le ministre du Commerce, Tayeb Zitouni, et un groupe de jeunes qui se sont plaints le jour de l'Aïd de la hausse des prix de certains produits, tels que le café. C'est ce qu'a fait savoir le représentant du gouvernement sur un post, sur sa page facebook. «Nous continuerons à mobiliser les équipes de surveillance économique pour enquêter sur les prix et renforcer les moyens de communication avec les acteurs dans le domaine du commerce, et les consommateurs, afin de situer les responsabilités de la sortie du produit à son arrivée au consommateur», a affirmé le ministre. Cela avant de révéler que ses services sont en train d'«analyser les structures des prix de certains produits et à leur comparaison avec les prix sur les bourses mondiales». Dans ce sillage, il y a lieu de noter que les prix alimentaires mondiaux continuent de baisser, selon le tout dernier rapport publié par la FAO. Selon ledit exposé, l'indice des prix des produits alimentaires s'est, en effet, établi en moyenne à 124,3 points en mai 2023, soit une baisse de 3,4 points (2,6%) par rapport au mois d'avril et de 35,4 points (22,1%) par rapport à son niveau record atteint en mars 2022. L'indice FAO des prix

des céréales a affiché une valeur moyenne de 129,7 points en mai, soit 6,5 points (4,8%) de moins qu'en avril et un niveau inférieur de 43,9 points (25,3%) à sa valeur record d'il y a un an». À titre d'exemple, les prix internationaux du blé ont fléchi de 3,5% sur un mois. Les prix mondiaux du maïs ont également chuté de 9,8% en mai. «Le rythme peu soutenu des exportations en partance des États-Unis d'Amérique, ainsi que des annulations d'achats de la part de la Chine, ont tiré vers le bas les prix mondiaux du maïs», a souligné ledit rapport. Les prix mondiaux de l'orge et du sorgho ont, eux aussi, fléchi, respectivement de 9,5 et 9,7%, sous l'effet de la baisse des prix du maïs et du blé. L'indice FAO des prix des huiles végétales a enregistré une valeur moyenne de 118,7 points en mai. Il cède 11,3 points (8,7%) en l'espace d'un mois et s'établit à un niveau inférieur de 48,2% à celui d'il y a un an», toujours selon la même source. Les prix mondiaux de l'huile de soja ont également baissé pour le sixième mois consécutif, souligne le rapport de la FAO. Quant à l'indice FAO des prix des produits laitiers, celui-ci s'est établi en moyenne à 118,7 points en mai, soit un recul de 3,9 points (3,2%) par rapport à avril et un niveau inférieur de 25,5 points (17,7%) à celui de mai 2022. Il est opportun de préciser, par ailleurs, que l'analyse de la structure des prix et leur comparaison avec le niveau des cours des matières premières sur le marché mondial, pour mettre un frein à toute envolée injustifiée des prix, n'est pas la seule mesure engagée par les autorités publiques. Il y a la nouvelle loi sur la concurrence qui est sur la table du gouvernement. «Cette loi permettra, notamment, aux pouvoirs publics d'intervenir sur les marges bénéficiaires et les prix en cas de catastrophes naturelles, de sécheresse et de tensions internationales», comme révélé, fin juin, par le directeur général de la régulation et de l'organisation des marchés au ministère du Commerce.



## **L'Italie offre 5,5 millions d'euros à la BAD**

La Banque africaine de développement (BAD) a annoncé avoir reçu une contribution de 5,5 millions d'euros de l'Italie pour son Fonds fiduciaire multidonateurs pour l'entrepreneuriat et l'innovation des jeunes. «Les responsables italiens ont annoncé ce nouveau financement lors de la réunion semestrielle du Comité de surveillance du fonds, tenue en visioconférence le 26 juin 2023. Ils ont réaffirmé l'engagement du pays à promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation des jeunes en Afrique», a précisé la BAD dans un communiqué publié sur son site web. Cité dans le communiqué, Marco Riccardo Rusconi, directeur central adjoint pour la Coopération au développement au ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale a déclaré que «le gouvernement italien est fier de contribuer au Fonds fiduciaire multidonateurs pour l'entrepreneuriat et l'innovation des jeunes et de soutenir les jeunes Africains dans leurs activités entrepreneuriales».



## Commerce extérieur : À bon port

Le monde international des affaires vit une période de mutation rapide. Les tendances à la mondialisation, à la logistique intégrée et au développement des technologies de l'information et des communications (TIC) sont en train de remodeler les schémas du commerce mondial et, par voie de conséquence, les flux commerciaux matériels. Cette restructuration, souligne Makhloufi Meriem, de l'université d'Alger 3, «contribue à la croissance économique, à une meilleure affectation des ressources, à une plus grande liberté de choix du consommateur en même temps qu'elle accroît la concurrence». Pour faire d'une région un élément clé du réseau logistique mondial, l'universitaire souligne qu'il est «nécessaire de forger une vision sur la façon de positionner la région stratégiquement dans le contexte de l'ensemble du réseau mondial de logistique». Pour atteindre cet objectif, les États, individuellement et collectivement, «devront élaborer et mettre en œuvre des politiques systématiques visant à réaliser cette vision». L'essence de cette compétence logistique mondiale «s'applique également au secteur privé ». La logistique, argumente Dr. Makhloufi, «crée des possibilités d'extension du transport intermodal de marchandises en augmentant le volume et la longueur des flux et en tirant avantage des meilleures possibilités de planification et de coordination offertes par les TIC». En cela, la logistique «pourrait concourir aux objectifs de durabilité en améliorant le niveau de service offert par le transport intermodal pour le rendre plus attractif aux chargeurs ». En Algérie, indique l'universitaire, l'essentiel du transport de marchandises se fait par voie terrestre et plus particulièrement par la route. Cependant, il faut signaler que «les autres modes de transport utilisés concernent le maritime, le ferroviaire, qui sont davantage des moyens très importants pour l'ouverture au monde extérieur ». Pour bien en tirer profit, Makhloufi préconise d'«achever les réformes de structure du secteur des transports pour que les entreprises organisent mieux leurs activités. Au chapitre des recommandations, l'universitaire met en avant la nécessité de «prioriser les actions de régénération et d'amélioration des réseaux existants, en cohérence avec les réformes de structure, afin de dégager les marges de performance et de fiabilité des services de fret». Les besoins immédiats portent essentiellement sur «les accès terrestres des grands ports et leur capacité d'accueil en conteneurs ; l'aménagement de certaines plates-formes logistiques et chantiers intermodaux». S'y ajoutent «un accès rapide à des sillons ferroviaires fret suffisants, en quantité et en qualité ; l'adaptation de quelques axes ferroviaires aux circulations de fret massifié». Dans la perspective d'une reprise de la croissance des trafics terrestres sur les principaux axes internationaux, et compte tenu d'une ressource budgétaire publique très limitée, dira l'universitaire , « il convient de sélectionner rigoureusement les investissements d'infrastructures nouvelles, en vue d'assurer la fluidité des circulations de fret en cas de concurrence avec les circulations de voyageurs, faciliter le redressement d'ensemble des professions du secteur, en revalorisant l'image du transport de fret comme pourvoyeur de richesse et d'emplois et pas seulement facteur de nuisances».



## **Le président de la République préside une réunion du Conseil des ministres : Faciliter le retour de nos cadres et compétences de l'étranger**

Le président de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé, hier, une réunion du Conseil des ministres consacrée au projet de loi relatif à l'organisation et au développement des activités physiques et sportives, et à des exposés concernant plusieurs secteurs, a indiqué un communiqué du Conseil des ministres :

«Le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé, ce jour, une réunion du Conseil des ministres consacrée au projet de loi relatif à l'organisation et au développement des activités physiques et sportives, et à des exposés concernant le rôle de l'établissement Algérie Poste dans le soutien à la généralisation des services financiers et du paiement électronique, la stratégie d'utilisation des eaux des stations d'épuration dans l'irrigation agricole et dans l'industrie, et les préparatifs des Jeux olympiques de 2024.

A l'entame de la réunion ouverte par Monsieur le président de la République, il a été procédé à la présentation de l'ordre du jour et de l'exposé du Premier ministre sur le bilan d'activité gouvernementale ces deux dernières semaines. Le président de la République a donné les instructions, orientations et directives suivantes :

Le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi relatif à l'organisation et au développement des activités physiques et sportives visant à développer et à mieux encadrer les différentes disciplines sportives aux niveaux national, régional et international.

### **Préparatifs des Jeux olympiques de 2024 Une place à la hauteur de l'image et de la réputation de l'Algérie**

- Monsieur le Président a enjoint au ministre de la Jeunesse et des Sports de réunir toutes les conditions et de mobiliser tous les moyens nécessaires afin de permettre à nos athlètes participant à cet événement mondial de se tailler une place à la hauteur de l'image et de la réputation de l'Algérie.

## **Création d'annexes des facultés de médecine Hisser l'enseignement supérieur et la recherche scientifique**

- Monsieur le Président a souligné l'impératif de fournir l'encadrement nécessaire en vue de hisser l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.
- L'inscription aux annexes des facultés de médecine doit être soumise aux mêmes règles et conditions adoptées dans les facultés centrales.
- Cette procédure doit avoir pour objectif la facilitation de l'accès des étudiants des spécialités scientifiques, la réduction de la charge sur les facultés centrales, et l'amélioration de la qualité de la formation.

## **Généraliser l'utilisation de la fibre optique à la fin de 2024**

- Le président de la République a donné des orientations pour améliorer le niveau des prestations, et œuvrer afin de venir à bout de tous les problèmes techniques relatifs au débit d'internet.
- Œuvrer à généraliser l'utilisation de la fibre optique à la fin 2024.
- Monsieur le Président a insisté sur l'intérêt devant être accordé à la cybersécurité, une question à traiter comme étant une affaire de souveraineté nationale à préserver par les enfants de l'Algérie parmi les compétences et énergies nationales en vue de s'adapter aux mutations survenant dans ce domaine.

## **Stratégie d'utilisation des eaux des stations d'épuration dans l'irrigation agricole et dans l'industrie Fixer un objectif de 40% d'eaux récupérées à court terme**

- Monsieur le Président a ordonné l'élaboration d'un plan bien défini et ficelé prenant en ligne de compte les indicateurs qui suivent :
- Une détermination précise du niveau des eaux récupérées suivant le procédé d'épuration, et une définition des besoins au niveau national.
- Un recensement technique de toutes les stations d'épuration en panne et de celles en service, dans chaque commune et wilaya, en vue de déterminer les capacités de production.
- Inscrire les besoins en termes de développement de la mécanisation du secteur, au titre du programme du Gouvernement, en priorisant les wilayas ne disposant pas de stations de traitement des eaux usées à des fins d'irrigation, au lieu de puiser des eaux souterraines, classées réserve stratégique.
- Fixer un objectif de 40% d'eaux récupérées à court terme, pour les utiliser à des fins agricoles et industrielles.

## **Prise en charge des préoccupations de la communauté nationale à l'étranger**

Enfin, et après l'exposé du ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger sur la situation de notre communauté, Monsieur le Président a mis en avant l'importance extrême qu'accorde l'Etat à l'écoute permanente et à la

prise en charge des préoccupations de notre communauté, par voies diplomatiques, dans le cadre de l'engagement du président de la République à œuvrer à améliorer les conditions de vie de la communauté algérienne dans différents domaines socio-culturels, et à faciliter le retour des compétences et des cadres algériens, notamment à la faveur des conditions favorables à un décollage économique prometteur qui profitera au peuple algérien. Le président de la République a salué, dans ce cadre, les performances du ministère des Affaires étrangères tendant à maintenir les passerelles de communication et à renforcer les liens entre notre communauté et la mère-patrie. Au terme de la réunion, le Conseil des ministres a approuvé des décrets portant fin de fonctions dans des postes et fonctions supérieurs de l'Etat.»



### **Algérie-Portugal : Les Présidents Tebboune et Rebelo de Sousa conviennent d'une prochaine rencontre.**

Le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a eu, ce dimanche 2 juillet, un échange téléphonique avec son homologue portugais, Marcelo Rebelo de Sousa.

Selon un communiqué des services de la Présidence de la République, les deux Présidents ont évoqué les voies et moyens de renforcer les relations bilatérales entre les deux pays amis dans différents domaines.

Par ailleurs, les deux présidents ont procédé à « un échange de vues sur les questions d'actualité d'intérêt communs, notamment la médiation algérienne dans le dossier ukrainien-russe », révèle le même communiqué. A l'occasion, les Présidents Tebboune et De Sousa « sont convenus d'une prochaine rencontre dont la date sera fixée ultérieurement », lit-on dans le communiqué. Pour rappel, le Président Tebboune a effectué, le mois de mai dernier, une visite officielle de trois jours au Portugal.



### **Amar Abbas, expert financier à la Patrie news : « Les banques numériques, une opportunité majeure... ».**

Les plaidoyers en faveur de l'introduction des banques numériques sont nombreux. La réforme bancaire qui se poursuit sans répit peut intégrer cette proposition. Joint par nos soins, M. Amar Abbas, expert financier, souligne, tout de go, que « nous sommes témoins depuis plusieurs années, et dans de nombreux pays à travers le monde, d'une transformation numérique rapide et profonde qui impacte divers secteurs, dont celui des services financiers ».

Dans ce contexte, dit-il, l'émergence de banques numériques « offre des opportunités inédites et peuvent constituer une alternative prometteuse, offrant commodité et innovation à travers des services bancaires accessibles en ligne, et comblant les désagréments reprochés aux banques classiques ».

L'implantation en Algérie de telles institutions « présente des avantages certains ». Cependant, leur mise en place n'est pas exempte de défis.

Au chapitre des avantages, l'expert financier cite « l'accessibilité accrue qu'elles offrent. En Algérie où certaines régions sont éloignées ou mal desservies par les agences physiques, les services bancaires en ligne sont disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à portée de main ».

Avec une connexion internet, « ils permettent aux clients d'accéder à leurs comptes pour effectuer des transactions, payer des factures et gérer leurs finances. Cela facilite l'inclusion financière et répond aux besoins des populations éloignées ».

De plus, les banques numériques « permettent de réduire considérablement les frais pour les clients. Les frais de transaction et les frais d'entretien de compte peuvent être considérablement réduits par rapport aux banques traditionnelles, car les banques digitales ne supportent pas, ou peu, les coûts liés aux agences physiques, tels que les loyers, les salaires du personnel et les coûts opérationnels ».

Ces avantages rendent les services bancaires « plus accessibles pour un plus grand nombre de personnes et encourage une utilisation plus fréquente des services financiers ».

Les banques numériques, argumente M. Abbas, « sont également réputées pour leur capacité à évoluer rapidement et à innover.

Grâce à l'utilisation de technologies de pointe, elles peuvent proposer des fonctionnalités avancées telles que les paiements mobiles, les portefeuilles électroniques et les outils de gestion financière personnalisée ». Ces services améliorés « offrent une expérience client supérieure et sont plus à même de répondre aux attentes croissantes des consommateurs en matière de commodité et de rapidité ».

Cependant, prévient M. Abbas, plusieurs difficultés doivent être surmontées pour favoriser la mise en place des banques numériques en Algérie. Il est question des « réglementations appropriées pour garantir la sécurité des transactions en ligne et protéger les intérêts des clients ». Des normes strictes, préconise l'expert financier, « doivent être établies en matière de solvabilité, de liquidité, de sécurité des données, de lutte contre la fraude et de protection de la vie privée ». Les régulateurs « doivent faire preuve de beaucoup d'ingéniosité afin de mettre en place un cadre réglementaire solide ».

En outre, explique M. Abbas, « l'infrastructure technologique du pays peut poser un défi. Bien que l'Algérie ait fait des progrès dans ce domaine, certaines régions peuvent encore rencontrer des défis en termes de connectivité Internet fiable et rapide, ce qui peut entraver la disponibilité des services bancaires en ligne ». L'investissement dans l'infrastructure technologique est donc « essentiel pour garantir un accès fluide et sans interruption aux services numériques ».

Un autre défi majeur est « l'adoption et la confiance des consommateurs ». En Algérie où les phénomènes numériques sont relativement nouveaux, « certains clients peuvent être réticents à utiliser des plateformes bancaires numériques en raison de la méfiance et des préoccupations concernant la sécurité des données et la confidentialité des informations personnelles ».

Les banques, enchaîne M. Abbas, « doivent mettre en place des mesures de sécurité solides et transparentes pour gagner la confiance des clients et les rassurer quant à la protection de leurs informations sensibles.

Il est crucial de communiquer sur les avantages et les mesures de sécurité mises en place par ces établissements ».

De plus, « l'exclusion numérique est un aspect critique qu'il ne faut sous-estimer. Alors que les banques numériques offrent de nombreux avantages, la numérisation de la société peut entraver la participation à la vie sociale et l'accès aux droits pour une large frange de la population ».

En définitive, M. Abbas affirme que les banques numériques représentent « une opportunité majeure pour moderniser le secteur bancaire en Algérie. Elles offrent des avantages indéniables pour les clients et l'économie en termes d'accessibilité, de réduction des coûts, d'innovation et de flexibilité ». Cependant, des défis subsistent, notamment en termes « d'infrastructures technologiques, d'adoption des clients, d'exclusion numérique et de réglementations.

Il est essentiel de relever ces défis de manière proactive afin que l'Algérie puisse exploiter pleinement le potentiel des banques numériques pour améliorer l'accès aux services financiers et réussir la transition numérique dans tout le pays, et tous les domaines ».



## **Plus de 600 pèlerins ont bénéficié du crédit sans intérêts du CPA Hadj 2023.**

Le Crédit populaire d'Algérie (CPA) a indiqué, hier dimanche dans un communiqué, que 611 pèlerins ont bénéficié du «Qard Hassan Hajji», un crédit sans intérêt lancé dans le cadre de son activité de finance islamique. «Le Crédit populaire d'Algérie est fier d'annoncer que la mission d'accompagnement de nos chers hadjis dans l'accomplissement d'un des piliers de l'Islam, El Hadj, a été réalisée avec succès. En effet, 611 pèlerins ont pu bénéficier du Qard Hassan Hajji, le crédit sans intérêt lancé par le Crédit populaire d'Algérie», est-il indiqué dans le communiqué.

Le montant total de ce crédit sans intérêts, accordé durant la période allant du 30 avril 2023 au 11 juin 2023, s'élève à 180 millions de DA, a fait savoir la banque, soulignant que «cette réalisation témoigne de l'engagement du CPA à offrir des solutions adaptées aux besoins de la clientèle et du citoyen». Ce crédit, lancé par le CPA dans le cadre de l'activité de finance islamique, a ainsi permis «de renforcer les capacités financières des pèlerins et de faciliter ainsi le règlement du coût financier du Hadj», a ajouté la même source.



## **Le premier Hub d'excellence créé à Ouargla par SLB en partenariat avec IncubMe Accompagnement des porteurs des projets nationaux et locaux**

SLB, une entreprise mondiale de technologie, a signé un partenariat avec IncubMe, l'incubateur algérien à portée panafricaine. Cette collaboration vise à soutenir la



création d'emplois, l'innovation et l'entrepreneuriat national en Algérie, notamment dans des secteurs stratégiques tels que l'énergie, l'environnement et l'agriculture. Cette convention de partenariat a été signée ce lundi 26 juin, par M. Redha Kelkoul, Directeur Général de SLB en Afrique du Nord et M. Adel Amalou, Directeur Général d'IncubMe, en présence de son excellence Madame Elisabeth Moore Aubin, Ambassadrice des Etats-Unis à Alger. Le premier engagement de ce partenariat est de créer à Ouargla, le premier Hub d'excellence qui a pour mission d'accompagner les porteurs de projets nationaux et locaux en leur fournissant le cadre et tous les éléments nécessaires à la création de leurs startups. « Cette convention s'inscrit parmi les engagements de SLB dans l'accompagnement des porteurs de projets et des Start-ups dans le secteur de l'énergie. L'idée de cette collaboration est de créer, à moyen et long terme, une alternative nationale en termes de contenu, des produits, de services et de technologies utilisés actuellement dans le domaine du pétrole et de l'énergie. Cela nous permettra de renforcer la compétitivité du marché algérien à l'avenir »



## **Accompagnement des exportateurs : Intense activité d'ALGEX en 2022**

L'Agence nationale de la promotion du commerce extérieur (ALGEX) a mené, en 2022, plusieurs activités visant à soutenir et accompagner les exportateurs et à faciliter leur accès aux marchés extérieurs. Outre ses efforts de vulgarisation des mesures et facilitations visant à promouvoir les exportations hors hydrocarbures à travers le territoire national, ALGEX a contribué à la préparation du projet d'ouverture de la ligne maritime « Alger-Nouakchott-Dakar » et conclu des accords et mémorandums de coopération avec des agences similaires à l'étranger en vue de consolider les relations de partenariat et la coopération internationale, selon le bilan de cette agence (sous tutelle du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations).

Au titre des mesures d'accompagnement des exportateurs algériens pour faciliter leur accès aux marchés extérieurs, le bilan indique que 1580 opérateurs économiques et exportateurs avaient été reçus, en 2022, au niveau de « Dar El Moussader » au siège d'ALGEX, précisant que les opérateurs avaient également été informés et orientés lors d'entretiens « Visio-Export ».

La même année, un procès-verbal a été établi par l'agence sur les propositions et recommandations à même de surmonter les obstacles qui se dressent devant l'exportation des dattes algériennes vers certains marchés internationaux, avec la mise en place de mesures d'urgence et d'autres à moyen terme. Toujours dans le cadre du soutien et de l'accompagnement des exportateurs vers les marchés internationaux, l'agence a organisé une réunion de coordination avec les exportateurs vers le marché américain pour évaluer le commerce bilatéral et discuter des opportunités et avantages

de ce marché pour les produits algériens et des obstacles qui entravent leur accès à ce marché.

Par ailleurs, ALGEX a eu un riche programme au titre de la promotion des relations d'affaires, de l'accompagnement des opérateurs économiques algériens et de l'organisation et de l'encadrement de la participation des entreprises algériennes dans divers salons, foires et événements économiques organisés à l'étranger.

Dans ce cadre, l'agence a développé la plateforme numérique « ALGERIA EXPORTERS », qui permet aux exportateurs algériens de faire connaître leurs entreprises et leurs produits et de nouer des relations d'affaires avec des opérateurs étrangers. Selon ALGEX, la plateforme compte 183 exportateurs inscrits, sachant que 400 demandes d'inscription ont été reçues en 2022. L'agence a également encadré la participation algérienne dans des salons généralistes et spécialisés organisés à l'étranger (France, Sénégal, Russie et Turquie) et organisé des événements analogues au niveau national, dont la manifestation Assihar de Tamanrasset et la Journée d'étude sur l'exportation des dattes organisée au siège de l'agence. ALGEX a aussi œuvré au renforcement de la coopération avec les agences de soutien à l'exportation de divers pays.



## **Tebboune insiste sur la généralisation du paiement électronique**

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a mis l'accent ce dimanche sur la nécessité d'améliorer les services de la Poste algérienne et travailler à pallier tous les problèmes techniques liés au flux Internet afin de permettre la généralisation des services financiers et de paiement électronique. C'est ce qu'a indiqué un communiqué de la présidence de la République.

La réunion du Conseil des ministres a été consacrée à un projet de loi relatif à l'organisation et au développement des activités physiques et sportives et à des exposés concernant le rôle de la Poste Algérienne dans l'accompagnement de la généralisation des services financiers et du paiement électronique, et la stratégie d'utilisation des stations d'épuration de l'eau dans l'irrigation agricole et industrielle, ainsi qu'aux préparatifs des Jeux olympiques de 2024.

Le chef de l'Etat, qui a insisté sur l'impératif d'étendre l'utilisation des fibres optiques d'ici la fin 2024, a donné ses directives pour améliorer le niveau des services et travailler à pallier tous les problèmes techniques liés au flux Internet, ce qui permettra d'offrir un service de qualité aux citoyens.

Tebboune a notamment souligné la nécessité d'accorder une grande importance à la question de la sécurité de l'information et de la traiter comme une question de souveraineté nationale et surtout d'impliquer les compétences nationales dans cette mission.

Concernant la création d'annexes pour les facultés de médecine, le Président Tebboune a assuré que « le bon l'encadrement est nécessaire pour le développement de

l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ». Dans ce sens, il a ordonné que l'inscription dans les annexes des facultés de médecine soit conforme aux mêmes contrôles et conditions adoptés dans les facultés centrales.

L'objectif de cette procédure est de faciliter l'accès des étudiants aux disciplines scientifiques, de réduire la pression sur les facultés centrales d'une part, et d'améliorer la qualité de la formation d'autre part.

S'agissant de la stratégie d'utilisation de l'eau des stations d'épuration dans l'irrigation agricole et industrielle, le président de la République a ordonné l'élaboration d'un plan précis et clair en prenant en compte, « la détermination précise du pourcentage d'eau récupérée en fonction des procédés de filtration et des besoins nationaux, de procéder à un recensement technique de toutes les stations de filtration hors service, dans le but de déterminer les capacités de production.

Il a aussi appelé à recenser les besoins pour passer à l'étape de développer la mécanisation de ce secteur, dans le cadre du programme gouvernemental, en donnant la priorité aux wilayas où les eaux usées ne sont pas traitées, pour être utilisées directement dans le domaine agricole au lieu de recourir aux eaux souterraines, qui sont classées dans la réserve stratégique.

Il a notamment instruit de fixer comme objectif, à court terme, de 40 % de l'eau récupérée, à utiliser dans l'irrigation agricole et dans le secteur industriel.

Par ailleurs net après avoir écouté une présentation actuelle du ministre des Affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger sur la situation de notre communauté, le président a affirmé que l'État attache la plus haute importance à toujours « être à l'écoute des préoccupations de notre communauté et à y répondre par voie diplomatique dans le cadre de l'engagement du président à œuvrer pour améliorer les conditions de la communauté algérienne dans divers domaines et à faciliter le retour des compétences et des cadres algériens, notamment que les conditions pour démarrer un développement économique prometteur qui bénéficiera le peuple algérien, sont disponibles.

Concernant les préparatifs des Jeux Olympiques de 2024, il a ordonné le ministre de la Jeunesse et des Sports à mettre en place toutes les conditions et la mobilisation de toutes les capacités nécessaires pour que les athlètes algériens participant à cet événement mondial puissent assumer une position digne de l'image et de la réputation de l'Algérie.



## **Marchés publics : Le projet de la loi en débat à l'APN**

Le nouveau projet de loi relatif aux marchés publics va être débattu, ce lundi, à l'Assemblée populaire nationale (APN), avant qu'il soit présenté ce jeudi pour adoption. Le nouveau texte vise la réforme de la finance publique, ainsi que la promotion de la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des deniers publics, selon le ministre des Finances.

En effet, le projet de loi propose la mise en place d'un Conseil national des marchés publics, ce dernier étant un organisme d'arbitrage administratif indépendant, qui émet son avis sur les litiges nés à l'occasion de l'exécution des marchés publics avec les opérateurs étrangers à travers une commission pluridisciplinaire.

Ainsi, le Conseil se prononce dans le cadre du contrôle de la validité des procédures de conclusion et d'octroi des marchés à importance nationale, sur tout projet de cahier des charges, de marché public, d'avenant ou de recours le cas échéant.

Contacté pour expliquer l'importance du nouveau projet de loi, le secrétaire général de l'Union algérienne de l'économie et de l'investissement, Abdelkader Slimani, a affirmé que ce texte « vise la dynamisation du secteur des marchés publics, conformément à la nouvelle vision économique de l'Algérie, ainsi que les nouveaux projets d'investissement, notamment hors hydrocarbures ».

En outre, le projet de loi apporte des changements profonds dans la situation économique du pays, à travers la consolidation de la production et de l'outil national de production, notamment les start-up labellisées, les petites entreprises ou les micro-entreprises. «L'intérêt particulier aux startups et aux PME à travers cette loi permet d'assurer plus de transparence ainsi que l'égalité des chances en facilitant l'accès aux marchés publics », a indiqué Slimani au *Jeune Indépendant*.

Dans la même optique, une plateforme numérique sera mise en place, afin de lutter contre la bureaucratie et pour plus de transparence, celle-ci étant un espace pour l'ensemble des services contractants et des opérateurs économiques dans le domaine des marchés publics. Elle vise à « diffuser et à échanger des documents et des informations relatives aux marchés publics ainsi qu'à promouvoir des marchés publics par voie électronique », a expliqué le ministre des Finances, Laaziz Faïd.

Le projet de loi prévoit aussi « l'élaboration d'un code d'éthique et de déontologie destiné aux responsables et agents publics concernés par la conclusion, l'exécution et le contrôle des marchés publics », pour lutter efficacement contre la corruption et sans préjudice des sanctions pénales et des mesures coercitives.



## **Conseil des ministres: Poste, hydraulique et Jeux olympiques de 2024 sur la table**

Le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé, hier dimanche, une réunion du Conseil des ministres consacrée à un projet de loi relatif à l'organisation et au développement des activités physiques et sportives et à des exposés concernant les secteurs de la poste et de l'hydraulique, ainsi qu'aux préparatifs des Jeux olympiques de 2024, indique un communiqué de la Présidence de la République.

«Le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense

nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, préside, ce jour, une réunion du Conseil des ministres consacrée à un projet de loi relatif à l'organisation et au développement des activités physiques et sportives et à des exposés concernant le rôle de l'établissement Algérie Poste dans le soutien à la généralisation des services financiers et du paiement électronique, la stratégie d'utilisation des eaux des stations d'épuration dans l'irrigation agricole et dans l'industrie, et les préparatifs des Jeux olympiques de 2024", lit-on dans le communiqué.



## **APRÈS LES BRICS, L'OCS POUR SE DÉMARQUER DE L'OCCIDENT : L'Algérie met le cap sur l'Eurasie.**

C'est demain à Goa, en Inde, qu'aura lieu la réunion du Comité des chefs d'Etat de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS), une alliance réunissant notamment la Chine et la Russie, et sur laquelle l'Algérie a des vues ô combien stratégiques.

Visant à renforcer la confiance mutuelle entre les membres, ainsi que les relations de bon voisinage, et à renforcer la coopération dans les domaines de la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme et le trafic de drogue, l'OCS a pour objectif de promouvoir une coopération politique efficace dans les domaines de la politique, le commerce, l'économie, la science, la technologie et la culture et l'éducation, selon le site officiel de l'organisation. Considérée comme le plus grand rassemblement régional cette organisation qui comprend la moitié de la population mondiale et 4 États nucléaires, a été créée en 2001 afin d'assurer la sécurité et de maintenir la stabilité dans la vaste étendue de l'Europe et de l'Asie, ainsi qu'à unir les efforts pour relever les défis, promouvoir le commerce, ainsi que les échanges culturels et la coopération humanitaire. Ses pays membres sont la Chine, la Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan. Elle s'élargit à l'Inde et au Pakistan en 2016, puis à l'Iran récemment, dernier pays en date à avoir affiché son désir d'adhésion, qui selon le chef de la diplomatie russe, Sergueï Lavrov, verra sa demande complète formalisée ce 4 juillet. Et à titre de rappel, il est indispensable de noter que lors du dernier Sommet de l'OCS, tenu les 15 et 16 septembre dernier en Ouzbékistan, les États membres avaient débattu de la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire, ainsi que le développement du commerce intracommunautaire, visant à supprimer les barrières commerciales, à normaliser les réglementations techniques et à numériser les procédures douanières.

### **Expansion de l'OCS, l'Algérie veut être de la partie**

Une alliance stratégique et prometteuse qui n'a pas laissé l'Etat algérien indifférent, lequel désire emboîter le pas à l'Iran, dans un premier temps en tant qu'observateur.

Une option qui offrira au pays de nouvelles relations avec les pays d'Asie et d'Europe, et de nouveaux horizons dans sa politique internationale avec ses alliés traditionnels en Europe. En juin dernier, le ministre algérien des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, avait déclaré que l'Algérie avait demandé à devenir pays observateur dans le cadre de l'Organisation de Shanghai, avant d'évaluer la situation et de prendre une décision, soulignant que le président Tebboune lui-même avait annoncé l'intérêt porté par le pays sur l'Asie centrale, d'où les efforts diplomatique de l'Algérie sur l'Eurasie. Une prise de conscience de l'Algérie à l'égard d'un monde caractérisé par des transformations majeures et de grandes alliances. L'Algérie ne peut être isolée de ces alliances.

### **La Chine et la Russie, porte d'entrée aux BRICS**

C'est n'est un secret pour personne, l'Algérie entretient des relations fortes au niveau de la coopération bilatérale avec la Chine et la Russie, les deux puissances influentes de l'organisation. Avec la Chine, l'Algérie a signé un accord de partenariat stratégique global, en 2014, qui est le premier du genre entre Pékin et un pays arabe, en plus d'être le plus important partenaire commercial de l'Algérie, avec un volume d'échanges estimé entre 7 et 10 milliards de dollars sur la dernière décennie. L'Algérie est également un partenaire clé de la Russie au Moyen-Orient et en Afrique, les deux pays entretenant des relations de haut niveau depuis l'ère soviétique, notamment dans les domaines de la formation militaire et de l'armement. L'Algérie adhère ainsi au principe de l'établissement d'un ordre mondial multipolaire, qui est l'un des principes sur lesquels repose la politique étrangère de l'Organisation de Shanghai, un point commun entre les deux parties, en plus des principes de maintien de la paix et de lutte contre le terrorisme. Un intérêt algérien qui coïncide avec ses efforts pour rejoindre le groupe des BRICS, un souhait qui ne devrait pas tarder à s'exaucer, en prévision du prochain sommet des BRICS, qui se tiendra en Afrique du Sud, au mois d'août prochain, la Chine et la Russie étant amplement favorables. Engagée pleinement dans la restructuration, la modernisation et la numérisation de son économie, l'Algérie vise notamment à s'affranchir de sa dépendance à l'Occident, en l'occurrence, au dollar et à l'euro.

### **Ouverture diplomatique et diversification économique**

La tournée européenne d'Ahmed Attaf, qui comprenait l'Italie et l'Allemagne, représente une affirmation d'ouverture pour lier des partenariats de coopération avec tous les pays, d'une manière qui garantit leurs intérêts stratégiques, loin de se ranger du côté d'une partie au détriment de l'autre. Par ailleurs, l'intérêt de l'Algérie à rejoindre l'Organisation de Shanghai s'inscrit dans les efforts du pays pour revenir au premier plan des événements régionaux et internationaux en tant qu'acteur important, ainsi que dans le cadre de son intérêt à diversifier ses partenariats en s'ouvrant à de nouveaux blocs, après l'isolement qu'a connu la diplomatie algérienne au cours de la dernière décennie, et l'approche unilatérale dans son partenariat avec la rive nord de la Méditerranée. À ce titre, l'Algérie estime qu'il est nécessaire de revoir les termes de l'accord de partenariat avec l'Union européenne, selon le principe « gagnant-gagnant



»، qui a été signé entre les deux parties en 2002, étant donné que l'Algérie n'a pas bénéficié de cet accord. Une adhésion qui ouvrira la porte pour renforcer ses relations économiques avec les pays du groupe, en augmentant les échanges commerciaux et les investissements, et au final, booster les exportations hors hydrocarbures pour atteindre les 13 milliards de dollars souhaités.



**في إطار دعم الصادرات خارج المحروقات.. "ألجكس" تعلن**

## **400 طلب تسجيل في منصة المصدرين الجزائريين**

كشفت الوكالة الوطنية لترقية التجارة الخارجية "ألجكس"، أنها تلقت خلال سنة 2022 قرابة 400 طلب للتعريف بمنتجاتهم في الخارج وعقد شراكات مع متعاملين "للتسجيل في منصة" المصدرون الجزائريون أجنب.

وحسب حصيلة نشرتها وكالة الأنباء الجزائرية، قامت الوكالة بتطوير المنصة الرقمية "المصدرون التي تتيح للمصدرين الجزائريين التعريف بشركاتهم ALGERIA EXPORTERS" الجزائريون والترويج لمنتجاتهم مع خلق فرص أعمال مع المتعاملين الأجانب، حيث تم تسجيل 183 مصدر في المنصة، وفق حصيلة الوكالة التي أفادت أنه تم كذلك "تلقي 400 طلب للتسجيل في هذه المنصة خلال يضيف المصدر ذاته "2022 سنة

كما نظمت الوكالة وأطرت المشاركة الجزائرية في معارض عامة ومتخصصة أقيمت بالخارج بكل من فرنسا والسنغال وروسيا وتركيا بالإضافة إلى تنظيم عدد من التظاهرات المماثلة على المستوى الوطني كمعرض الجزائر للتصدير بقصر المعارض بالعاصمة وتظاهرة أسبهار بتمنراست وكذا اليوم الدراسي حول تصدير التمور في مقر الوكالة، ناهيك عن تعزيز التعاون مع وكالات دعم التصدير عبر عدة دول عبر العالم.

وعلاوة على الجهود المبذولة للتعريف بمختلف التدابير والتسهيلات لرامية لترقية الصادرات خارج المحروقات عبر التراب الوطني، ساهمت الوكالة في التحضير لمشروع فتح خط النقل البحري "الجزائر-نواكشوط-داكار" وأبرمت عددا من الاتفاقيات ومذكرات التعاون مع هيئات مماثلة بالخارج، توطيدا لعلاقات الشراكة والتعاون الدولي، وفق ما جاء في حصيلة لهذه الهيئة التابعة لوزارة التجارة وترقية الصادرات، نشرتها وكالة الأنباء الجزائرية

وبخصوص إجراءات دعم ومرافقة المصدرين الجزائريين للولوج للأسواق الخارجية، تم سنة 2022 استقبال على مستوى "دار المصدر" بمقر الوكالة أكثر من 1580 متعامل اقتصادي ومصدر تم توجيههم VisioExport. ومرافقتهم في عملية التصدير مع إعلام وارشاد المتعاملين عبر تقنية التواصل المرئي كما تم على مستوى الوكالة، في 2022، إعداد محضر يتضمن جملة من الاقتراحات والتوصيات الكفيلة بمواجهة العراقيل التي تواجه تصدير التمور جزائرية لبعض الأسواق الدولية من خلال اتخاذ إجراءات استعجالية فورية وأخرى على المدى المتوسط

**:بعد 7 أشهر من دراسة سوق النسيج.. مهنيون يرفعون مقترحاتهم للسلطات**

**!تسهيلات لـ1800 متعامل لتقليص الواردات بـ350 مليون دولار**

رفعت فيدرالية النسيج والجلود والألبسة مقترحاتها بخصوص إنعاش قطاع النسيج في الجزائر، تتضمن منح 1800 متعامل 7 تسهيلات لتقليص الواردات بـ350 مليون دولار، مع إعفاءات جبائية للناشطين في السوق السوداء ومرافقة لمدة 5 سنوات، لتمكينهم من الاندماج في السوق الرسمية.

ويقول رئيس الفيدرالية الوطنية لصناعة النسيج والجلود والألبسة طبّاح بلحاج في تصريح لـ"النشروق"، أن الطبعة الثانية لمعرض النسيج ستنتظم في الفترة الممتدة بين 19 و22 جويلية الجاري بقصر المعارض بمشاركة 150 متعامل في قطاع النسيج والأقمشة والجلود والملابس والأحذية، وهدفها التعريف بالمنتج الوطني والترويج له، بغية تقليص الواردات التي عادلّت سنة مليون دولار من الألبسة و121 مليون دولار من الأحذية، أي بإجمالي 2022231 ما يزيد عن 350 مليون دولار، في حين أن الإنتاج الوطني قادر اليوم على تغطية 70 بالمائة من حاجيات السوق الوطنية.

ويحصى المتحدث تسجيل 1800 متعامل ناشط في مجال النسيج والجلود في الجزائر، وهم متعاملون نظاميون مسجّلون لدى الفيدرالية، يضافون إلى أزيد من 10 آلاف متعامل في السوق السوداء أو غير مسجل لنشاطهم لدى الفيدرالية المهنية، حيث ينشط هؤلاء في مجال المواد الأولية أو إنتاج الملابس أو الأحذية، مشدداً على أن المادة الأولية متوقّرة اليوم في الجزائر، وما ينقص هو منح التسهيلات اللازمة لمتعاملي قطاع النسيج.

ويتحدّث طبّاح عن التقارير التي رفعتها اللجنة الاستراتيجية لفرع النسيج التي نصبتها وزارة الصناعة والإنتاج الصيدلاني شهر جويلية المنصرم، واستمرت في معاينة نشاط هذا الفرع إلى غاية 31 جانفي المنصرم، مؤكداً أن جل مقترحاتها انصبت حول المرافقة المعنوية للمتعامل وتسهيل استيراد مادة القماش، مع تخفيض الرسوم الجمركية المفروضة عليها، ورفع نسبة الرسم الوقائي لحماية المنتج الوطني "دابس" على المنتجات المنافسة المستوردة من الخارج إلى 70 بالمائة، ووقف نشاط "الشوالة".

وبخصوص فحوى المناقشة العامة التي قامت بها اللجنة الاستراتيجية لفرع النسيج، طيلة 7 أشهر، فقد تلخّصت -حسب رئيس فيدرالية النسيج- حول أهم المشاكل التي يواجهها متعاملو فرعي النسيج والجلود واقترح الحلول الملائمة لها، والتي تمحورت حول مشاكل المواد الأولية والمدخلات وكذا المواد الكيميائية المستخدمة في عملية التحويل الصناعي، وضعف التكوين ونقص اليد العاملة المؤهلة، وضعف نظام الجودة والرقابة على السلع سواء المنتجة محلياً أو تلك المستوردة. كما تم التطرّق وفق المتحدث إلى الاستيراد العشوائي والسوق الموازية واضرارهما على تنافسية المنتج الوطني، وضرورة إعادة تأهيل هياكل التسويق والتوزيع، وتعزيز الشراكة ما بين المؤسسات، وحصر طاقات الإنتاج المحلية وطبيعة المنتجات لدراسة تقليص الواردات، وإنشاء مركز تقني لتعزيز الابتكار والبحث والتطوير، ودراسة جوانب الجباية والرسوم الجمركية المفروضة على المدخلات والمواد الأولية، ومناقشة إيجابيات تخصيص مناطق نشاط مصغرة

## لصناعات النسيج والجلود

بمرافقة المستثمرين -وتطالب الفيدرالية الوطنية للنسيج والملابس والجلود الحكومة -وفق رئيسها ورفع القيود البيروقراطية ومنع الاستيراد العشوائي للألبسة والأحذية بما يسمى بـ"الشوالة" بنسبة مائة بالمائة، وتخفيض الرسوم الجمركية على القماش المستورد كمادة أولية وتسهيل عملية استيراد ماكنات الإنتاج الأقل من 10 سنوات لتخفيض فاتورة العملة الصعبة وكذا تكلفة الآلات، وحماية المنتج المحلي بفرض رسوم على الملابس والأحذية وكل منتجات الجلود الجاهزة المستوردة وتطالب الفيدرالية أيضا بإتاحة استيراد اليد العاملة الأجنبية المؤهلة ورفع القيود العددية التي كانت محدّدة بـ10 بالمائة، ومرافقة الورشات الصغيرة التي تنشط بطريقة غير قانونية وإدماجها في السوق الرسمية، وذلك بالإعفاء الضريبي لمدة لا تقل على 5 سنوات